Une fois de plus, la HAS acculée à abroger ses recommandations

Abderrahim DERRAJI - 2018-12-02 22:40:21 - Vu sur pharmacie.ma

La Haute Autorité de santé (HAS – France) vient d'annoncer l'abrogation des recommandations qu'elle a publiées en mars 2017 concernant la prise en charge des principales dyslipidémies. La HAS a pris cette décision suite au recours devant le Conseil d'État par lequel Formindep conteste les recommandations de bonnes pratiques formulées par des experts aux conflits d'intérêts majeurs. L'association Formindep n'est pas la seule puisqu'Anticor a aussi déposé une plainte pour prise illégale d'intérêts contre six des neuf experts du groupe de travail ayant élaboré les recommandations incriminées. Les recommandations en question ont été rédigées avant l'arrivée d'un déontologue en octobre 2016, Daniel Ludet. À cette époque, les experts impliqués dans l'élaboration des recommandations devaient seulement déclarer sur l'honneur leurs liens d'intérêt. Les informations fournies par les experts n'étaient pas comparées à la base de données publique «Transparence Santé», ce qui n'est plus le cas depuis 2017. Suite à ce recours devant le Conseil d'État, la HAS a choisi d'abroger ces recommandations sans attendre la réponse de la justice pénale. Elle indique également vouloir «initier au plus vite un nouveau travail afin de fournir aux professionnels de santé une recommandation élaborée en toute impartialité fondée sur les dernières données de la science». Faut-il le rappeler, deux autres recours devant le Conseil d'État ont conduit la HAS au retrait de recommandations concernant le diabète de type 2 et la maladie d'Alzheimer.